



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 43582

Texte de la question

M. Georges Ginesta appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la situation d'environ trois cents quartiers dits « sensibles » en France. En effet, d'après un récent rapport rendu par les services des renseignements généraux, il semble que sur les quelque six cent trente quartiers faisant l'objet d'une attention toute particulière de la part de ces derniers, près de la moitié seraient le théâtre d'un repli identitaire des plus inquiétants. Dans ces zones, les femmes connaîtraient une position de plus en plus difficile et seraient l'objet d'injures et de violences. On y observerait aussi le maintien des modes de vie traditionnels propres aux pays d'origine des populations qui y résident. On y verrait l'émergence de modes de régulation sociale des conflits parallèles aux institutions légales de la République. Les associations très présentes y prôneraient le repli sur soi et seraient le lieu privilégié du prosélytisme intégriste à l'égard des enfants et des jeunes dont elles s'occupent. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser son analyse de la situation et l'action qu'il compte mettre en oeuvre afin que cesse ce mouvement de ghettoïsation accélérée.

Texte de la réponse

La direction centrale des renseignements généraux a observé que, parmi environ 600 quartiers sensibles suivis en raison de leur exposition aux violences urbaines, une moitié d'entre eux présente des signes de repli communautaire plus ou moins prononcés. Répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain, ces quartiers abritent environ 1,8 million de personnes. Cette situation de repli est le fruit, pour une large part, de l'insécurité qui affecte ces quartiers, nourrissant le départ des habitants les moins défavorisés - le plus souvent d'origine européenne - et des commerces traditionnels. Ce phénomène conduit à la constitution progressive de quartiers dont les populations, essentiellement d'origine immigrée, cumulent les handicaps culturels et sociaux. Coupés de la société d'accueil, les habitants tendent à conserver les pratiques socioculturelles des pays d'origine et à développer des modes de régulation sociale en marge des règles institutionnelles. Les formes les plus courantes de ce repli prennent une coloration communautaire : constitution de bandes de quartiers reposant sur l'appartenance à une communauté ; radicalisation des pratiques religieuses, alors que le processus de sécularisation de l'islam se poursuit sur la majeure partie du territoire national. Cette crispation identitaire s'observe notamment à l'école où les enseignants doivent faire face à une multiplication des revendications religieuses (ramadan, interdits alimentaires) et à une contestation du contenu même de l'enseignement (histoire, sciences naturelles) ; développement du prosélytisme intégriste des prédicateurs, notamment auprès des plus jeunes, reposant sur un discours de « victimisation » des musulmans et de rejet des valeurs occidentales, complété par une prise en charge de la jeunesse par de nombreuses associations qui oeuvrent dans le domaine sportif et éducatif (crèches, écoles coraniques) ; contestation de la place faite aux femmes dans la société, se traduisant par exemple par une multiplication des injures et des violences à l'encontre des femmes d'origine maghrébine vivant à l'europpéenne et une remise en cause de la mixité, notamment dans la pratique du sport, mais aussi dans les hôpitaux. A ce constat préoccupant, répondent les actions interministérielles mises en oeuvre par le Gouvernement pour accroître l'intégration des populations de ces quartiers défavorisés dans la

société française et encourager les initiatives de nature à stopper ces phénomènes de repli communautaire. A titre indicatif, et pour ce qui concerne les attributions du ministre de l'intérieur, les actions suivantes ont été engagées : dans le cadre du programme pilote des 24 quartiers, le ministre de l'intérieur a souhaité développer une politique duale : réprimer les actes de violence et de délinquance, mais aussi mettre en place une véritable politique de prévention de la délinquance, spécifique à ces quartiers. Cette dernière devra permettre d'expérimenter des dispositifs préventifs qui inspireront le projet de loi prévention de la délinquance - lequel sera présenté avant la fin de l'année devant le Parlement - préfigurant ainsi le dispositif refondu de prévention de la délinquance souhaité par le Gouvernement ; en matière de lutte contre les actes racistes et antisémites et de la promotion de l'égalité des chances, ces sujets constituent deux des six chantiers prioritaires retenus par le ministre de l'intérieur, pour lesquels il conviendra de renforcer les dispositifs existants et de rechercher de nouveaux moyens propres à leur donner une authentique dimension citoyenne. Dès à présent, la lutte contre les actes antisémites fait l'objet de mesures nouvelles sous la forme d'un suivi spécifique des enquêtes et de l'adéquation de la réponse administrative policière et pénale à ces actes inacceptables.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43582

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5258

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8437